

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ECO-CONDITIONNALITÉ : LA FFB SALUE UNE DÉCISION IMPORTANTE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) se réjouit des annonces faites par Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, relatives à la mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014 de l'éco-conditionnalité des aides aux travaux de rénovation en faveur du développement durable (crédit d'impôt développement durable, éco-prêt à taux zéro). Ces annonces font directement et rapidement suite aux engagements pris par le Président de la République en mars dernier dans le Plan d'Investissement pour le Logement.

L'éco-conditionnalité des aides des travaux de rénovation énergétique est une garantie technique pour les clients d'une offre adaptée et de qualité par les entreprises bénéficiant de la mention « Reconnu Grenelle Environnement », notamment « Les Pros de la performance énergétique® »\*.

Didier Ridoret, Président de la FFB, se réjouit : « *La mise en œuvre de l'éco-conditionnalité, demandée par la Fédération depuis 2011, constitue une étape cruciale dans l'application du plan de rénovation énergétique des bâtiments et doit permettre un soutien fort à l'emploi. La FFB et ses adhérents soutiennent cette décision qui marque une avancée majeure pour le marché de la rénovation énergétique des bâtiments* ».

\* « Les Pros de la performance énergétique » est une marque créée par la FFB en 2011, ouverte à toutes les entreprises désireuses de porter les offres d'amélioration énergétique partielle ou globale des bâtiments. « Les Pros de la performance énergétique » est une marque gérée par QUALIBAT.

#### **Contact :**

Anaïk CUCHEVAL  
Chef du service Presse et Communication  
Tél. : 01 40 69 51 39  
[cuchevala@national.ffbatiment.fr](mailto:cuchevala@national.ffbatiment.fr)